



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité,*

QUE :

*Le conseil de la municipalité a adopté le règlement numéro 2020-RM-SQ-4
concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec lors de la
séance du 1^{er} février 2021.*

*Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau
municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce troisième jour du mois de février deux
mille vingt et un.*

*Sylvie Mercier
Directrice générale / secrétaire-trésorière*

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Sylvie Mercier, directrice générale, résidant au 133, rang 11, Saint-Pierre-de-Broughton, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié l'avis public relatif au règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec en affichant une copie à savoir :

- *Porte du bureau municipal*
- *Site Web de la municipalité*

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de février deux mille vingt et un.

Sylvie Mercier
Directrice générale / secrétaire-trésorière